

## Informations périscolaires

Pendant les périodes scolaires, la Commune de Pontorson propose

- **Un service de garderie**

- ✓ De 7 h à 8 h 35 du lundi au vendredi
- ✓ De 16 h à 18 h 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- **Un service de restauration scolaire du lundi au vendredi**

Pendant le temps du midi, les enfants peuvent participer aux différentes activités organisées par les animateurs

- **Un service d'étude dirigée** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 17 h 30, sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant. L'inscription sur une période vous engage pour l'année : par exemple, si votre enfant est inscrit le lundi vous serez facturé pour tous les lundis.

### Tarifs actuellement en vigueur :

Garderie matin ou soir: 0.80 €

Garderie du matin si l'enfant arrive entre 7 h et 7 h30 : 1 €

Etude dirigée : 2 €

Repas élève de maternelle : 3.40 €

Repas élève de classe élémentaire : 3.55 €

Dans un souci de bonne gestion, la Commune de Pontorson a souhaité rendre obligatoire l'inscription au service de cantine et au service de garderie pour la période de 7 h à 7 h 30. A cet effet, un portail famille accessible 24 h/24 et 7j/7 a été mis en place pour vous permettre d'inscrire vos enfants dans ces services. Vous recevrez sur l'adresse mail que vous avez indiquée sur votre feuille d'inscription un identifiant et un mot de passe provisoire. En cas de difficultés une conseillère numérique est à votre disposition dans les locaux administratifs 1, rue Hédou. Vous pouvez prendre rendez-vous au 02.33.60.01.65.

L'inscription sur ce portail se fait en deux temps :

1. Renseigner les informations nécessaires pour compléter votre dossier famille
2. Après validation par les services municipaux du compte, procéder aux réservations de repas ou garderie souhaitées.

Nous mettons tout en œuvre, pour que la validation soit réalisée le plus rapidement possible, mais elle ne peut être effectuée chaque jour.

Compte tenu du délai de commande des repas, nous avons fixé la date limite de réservation des repas au lundi de la semaine précédant la prise de repas, à minuit (par exemple si votre enfant déjeune au restaurant scolaire du 4 au 8 septembre, l'inscription doit être réalisée au plus tard le lundi 28 août à 23 h 59).

Un service de repas est mis en place le mercredi, notamment pour les élèves qui utilisent le transport scolaire. En revanche, si votre enfant est inscrit au centre de loisirs le mercredi après-midi, vous ne devez pas l'inscrire sur le portail, son déjeuner sera directement commandé et payé par le centre de loisirs.

Concernant la garderie des mardis, mercredis, jeudis et vendredis, les inscriptions doivent être effectuées au plus tard la veille à **dix-huit heures**, pour les lundis le vendredi précédent **au plus tard à dix-huit heures**.

Des tarifs majorés seront appliqués pour

- Les repas non réservés dans les délais : + 2 €/repas
- Les périodes de garderie avant 7 h 30 non réservées dans les délais : + 1 €

**Contacts :**

Services périscolaires maternelle : [maternelle@pontorson.eu](mailto:maternelle@pontorson.eu)

Services périscolaires élémentaire : [restaurantscolaire@pontorson.eu](mailto:restaurantscolaire@pontorson.eu)

Facturation : [compta@pontorson.eu](mailto:compta@pontorson.eu) 02.33.60.32.28